



VILLE DE SION



Sion - Stratégie vélo

Mesures de stationnement

Version 2 – 27 septembre 2019

Comité de Pilotage

Christophe Clivaz, Conseiller municipal

Vincent Kempf, Urbaniste de Ville

Georges Joliat, Ingénieur de Ville

Michaël Sandoz et Romain Fournier, Coordinateurs mobilité

Sébastien Schelker, Direction des travaux

Michel Maistre, Ingénieur, Service Cantonal de la Mobilité

Mandataires

Pierre Favre, Citec Ingénieurs Conseils

Philippe Petit, Citec Ingénieurs Conseils

Lucien Barras, nomad architectes

Lionel Bagnoud, nomad architectes

Christophe Genolet, VéloValais



Contrôle qualité

Version	Auteur(s)	Vérificateur(s)	Date de validation
R.16369.0	PF/PPE	PF	28 novembre 2018
R.16369.0 - v2	PF/PPE	PF	27 septembre 2019

Sommaire

1. Contexte et objet de l'étude	3
2. Objet et contenu du document	3
3. Annexes	4

1. Contexte et objet de l'étude

Au même titre que les développements urbanistiques ou les infrastructures routières, les **aménagements cyclables nécessitent une planification spécifique** afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité sur l'ensemble du territoire. Les interventions ponctuelles, répondant à la seule opportunité de réaménager un tronçon de route, ne donnent pas satisfaction aux utilisateurs et n'entraînent pas d'amélioration globale du réseau de mobilité douce.

Encore trop souvent associés aux loisirs sportifs, les cyclistes sont relégués au second plan dans la gestion de la mobilité. Or, les **utilisateurs potentiels sont toujours plus nombreux** et la fréquence d'utilisation plus élevée: écoliers, personnes âgées, actifs urbains, pendulaires et professionnels. Ces nouveaux usagers engendrent de nouveaux besoins, de telle manière que les nouvelles installations à l'intention des cyclistes rencontrent un succès immédiat.

L'objet de ce mandat a ainsi pour objectif de mettre en place **une stratégie communale** en faveur de la mobilité cyclable pour la Ville de Sion.

2. Objet et contenu du document

Le présent document compile les éléments relatifs aux **mesures du stationnement vélo**. Celui-ci regroupe :

- Les **points de stationnement existants** : ces derniers sont issus du relevé effectué par Citec en 2015 et mis à jour selon le document « Stratégie stationnement vélo » réalisé par la Ville en avril 2018.
- Les **points de stationnement à réaliser en priorité (phase 1)** : Cette phase 1 s'appuie sur le rapport interne précédemment cité. Elle se traduit principalement par une mise à niveau du stationnement existant, à laquelle s'ajoutent des demandes ponctuelles urgentes provenant du groupe de travail vélo (avant avril 2018). Les emplacements généraux tout comme l'estimation du besoin définis par le rapport interne n'ont **pas été requestionnés ici**.

Un dossier contenant les fiches d'avant-projet pour l'aménagement de ces aires de stationnement a été transmis à la Ville en octobre 2018 par Citec.

- Les **points de stationnement à réaliser dans un second temps (phase 2)** : Cette phase 2 s'appuie premièrement sur le rapport interne de la Ville, mais également et surtout sur une analyse fine de l'emplacement et du dimensionnement du besoin (basée sur l'étude de la demande et les besoins de compléments pour les générateurs et équipements publics existants). Dans l'idéal, elle devrait être réalisée dans un horizon à court-moyen terme (2025). Des phases supplémentaires doivent être prévues afin de satisfaire à la demande croissante.

Typologie de stationnement vélo

L'aménagement d'arceaux du type « vieille-ville » est retenu en général pour le stationnement vélo (l'espace conseillé entre arceaux est de 80cm à 1.00m), d'autres systèmes peuvent être ponctuellement déployés (exemple : gare CFF).

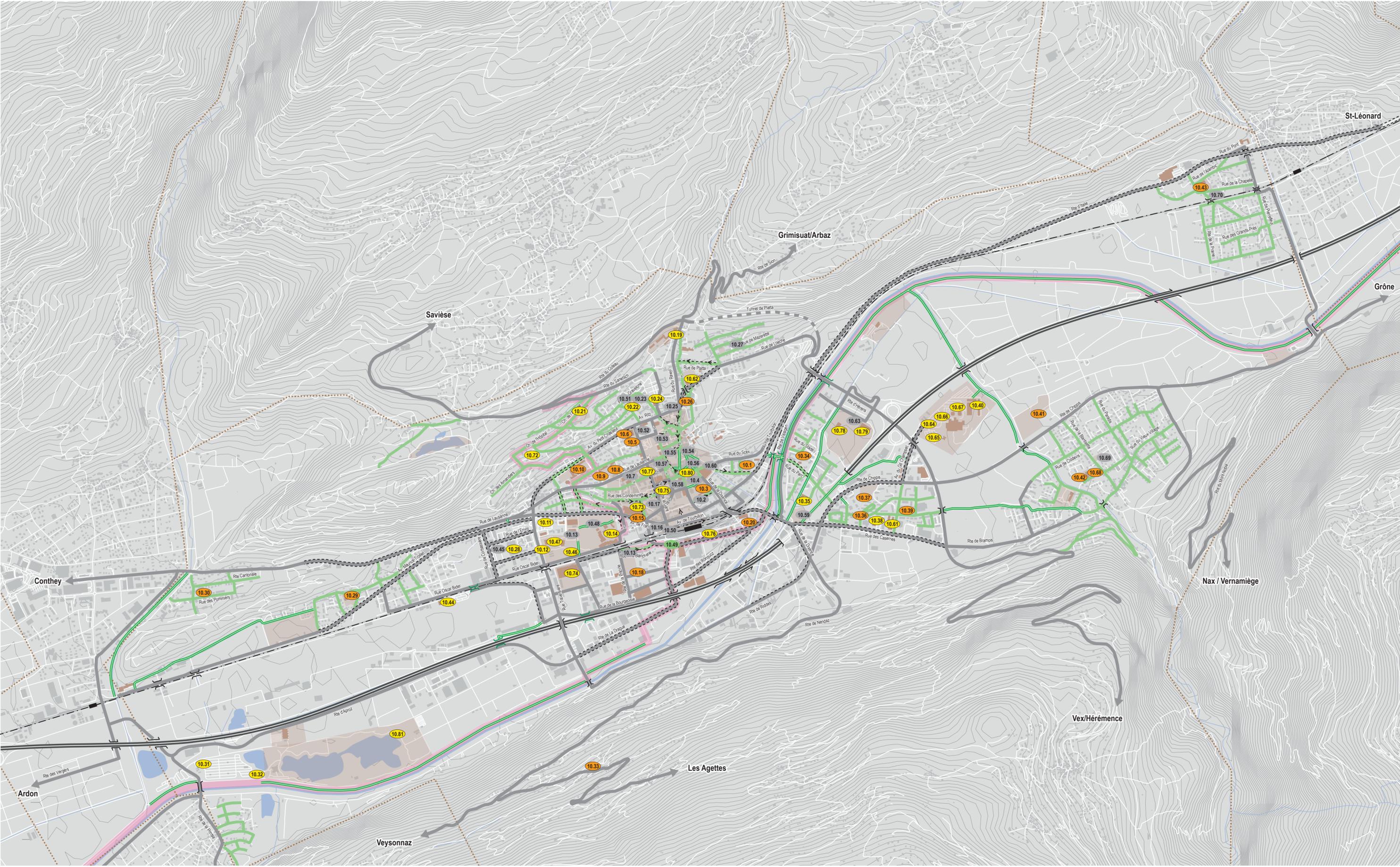
Les documents suivants sont disponibles en annexe :

1. **Carte des mesures de stationnement** vélo : localisation des points existants et à compléter.
2. **Analyse de la demande** au centre-ville (relevé – recensement des vélos stationnés sur domaine public – effectué le 09.10.18).

3. Annexes

Annexe 1 – Carte des mesures de stationnement vélo

Annexe 2 – Analyse de la demande



- Légende:**
- Réseau autoroutier
 - Réseau cantonal / communal principal (≥ 50 km/h)
 - Réseau communal modéré (30/20 km/h)
 - Sens unique
 - Accès routier local (agricole, industriel, etc.)
 - Piste ou bande cyclable
 - Contre-sens cyclable (autorisé et/ou marqué au sol)
 - Chemin hors trafic
 - Franchissement routier / modes doux
 - Itinéraire national n°1 - Suisse à vélo (route du Rhône / Andermatt - Genève)
 - Itinéraire régional n°72 - Suisse à vélo (chemin du Vignoble / Martigny-Leuk)
 - Générateurs principaux
 - Zones génératrices principales

- 10.xx Stationnement vélo
- Suivi de réalisation des mesures:**
- Stationnement réalisé / standardisé (<2017)
- Stationnement réalisé / standardisé en 2017-2018
- Stationnement à réaliser / standardiser (phase 1)
- Stationnement à réaliser / standardiser (phase 2)

